

Référence : **105950**

MINI-FILTRE DOUBLE ACTION ANTI-CORROSION ET ANTI-CALCAIRE POUR CHAUFFE-EAU



- LIMITE LES DÉPÔTS ET L'INCRUSTATION DU CALCAIRE ET DE LA CORROSION
- PERMET LA PERRENNISATION DES APPAREILS DE PRODUCTION D'EAU CHAUDE SANITAIRE ET PROTÈGE LEURS CANALISATIONS POUR RÉALISER DES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE ET D'ENTRETIEN.
- BOL CONTENANT DES CRISTAUX DE SILICOPHOSPHATE
- MONTAGE ADAPTABLE : DROIT OU ÉQUERRE
- ENCOMBREMENT RÉDUIT : HAUTEUR : 184 MM X DIAMÈTRE : 100 MM
- CERTIFICATION ACS
- FABRICATION FRANÇAISE

DESCRIPTION	Permet de protéger la chaudière et le ballon d'eau chaude contre le calcaire et la corrosion. Limiter les dépôts et l'incrustation du calcaire permet la perrenisation des appareils sanitaires et de réaliser des économies d'énergie et d'entretien.
CARACTÉRISTIQUES	Bol contenant des cristaux de silicophosphate Contenance : 300 grammes de cristaux Débit max : 110 litres/min Pression max : 4 bars Température eau : 5° à 55°C Volume d'eau traité : 70 m ³ Raccordement : Double Femelle 3/4" Montage adaptable : droit ou équerre Encombrement réduit : Hauteur : 184 mm x Diamètre : 100 mm Certification ACS Fabrication française
APPLICATIONS	Protège chauffe-eau et chaudière des méfaits du tartre et de la corrosion
CONDITIONS D'UTILISATION	Pression max : 4 bars Température max : 55°C Débit max : 100 l/mn
COMPATIBILITÉ	Convient à toutes les installations Raccordement en ligne ou en équerre
PRÉCAUTION D'EMPLOI	Nettoyage des bols à chaque changement de cristaux au minimum une fois par an ou tous les 70 m ³ d'eau traitée.
SPECIFICATIONS D'INSTALLATION	Permet d'améliorer la qualité de l'eau sanitaire, de boisson et de chauffage. N'est pas adapté pour une application autre que celle décrite ci-dessus. Notre garantie porte sur les défauts de matière ou de fabrication et s'applique dans les conditions définies par le fabricant. La garantie ne couvre pas les consommables, l'usure normale, les pièces mobiles (2 ans), les dommages dus aux chocs, au gel, le défaut d'entretien régulier et approprié, de produits d'entretien trop agressifs ou de traitements de l'eau inadaptés, à la présence de corps étrangers véhiculés par l'eau (limaille, sable, calcaire, etc...) la mise en oeuvre non conforme aux règles de l'art, avis et fiche technique et aux DTU.
PRESCRIPTION D'ENTRETIEN	Nettoyage des bols à chaque changement de cristaux au minimum une fois par an ou tous les 70 m ³ d'eau traitée.